



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°15-2023 – 4 mai 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

LE COMEX VEUT DONNER D'UNE MAIN CE QU'IL RETIRE DE L'AUTRE

La journée du 25 avril dernier se sont tenues deux RPN sur la CAPSSA et la Complémentaire Santé.

On y apprend que le mandat du Comex à l'UCANSS porte sur :

- un désengagement de l'employeur par la réduction de sa participation à la CAPSSA pour équilibrer la Complémentaire santé et par l'abandon de la solidarité avec les anciens salariés pour leur couverture santé ;
- la création d'une instance de suivi (contrôle) de la CAPSSA qui viendrait concurrencer (atténuer) la gouvernance et le pilotage par le Conseil d'administration.

Cette annonce de neutralisation des efforts sur les cotisations CPASSA reportées sur la Complémentaire santé ne sera que de peu d'effet sur l'augmentation du pouvoir d'achat alors même que l'année 2022 a vu l'érosion de l'inflation le réduire de 165 millions d'Euros et dans les mêmes proportions encore pour 2023.

Le COMEX ne recule devant rien : après avoir repoussé la négociation sur l'augmentation des salaires par la valeur du point et la conditionner à la signature des COG porteuses d'économie, nous serions contraints d'autofinancer l'augmentation de la cotisation des complémentaires santé par la réduction de la participation employeur à la CAPSSA ?

Au SNFOCOS, nous disons plutôt que la solution est plus simple et généreuse au regard de tout ce que nous avons perdu : le régime des salariés se rééquilibre en modifiant la répartition de la cotisation complémentaire santé de l'employeur de 50% à 60%, soit un surcoût de 34 millions d'Euros (soit l'équivalent de 0,7 points d'inflation, évaluée à 6% en 2022 et 5% 2023).

Arrêtez de proposer des plans d'austérité. L'employeur doit augmenter ses participations et mieux payer ses salariés.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

Le COMEX veut donner d'une main ce qu'il retire de l'autre

Pages 2 et 3 : RPN CAPSSA et Complémentaire Santé du 25 avril 2023

Une journée particulière

Page 4 : Nouvelles règles de cumul entre pensions d'invalidité et revenus d'activité

Une injustice flagrante !

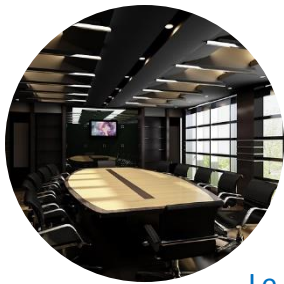
Pages 5 et 6 : Réforme des retraites : Après ce 1^{er} mai historique, bien sûr que la mobilisation continue !

(Article InFO militante)

Page 7 : Retour en images sur la mobilisation du 1^{er} mai 2023

Page 8 : Réforme des retraites : Communiqué de l'intersyndicale du 2 mai 2023

Page 9 : Agenda



RPN CAPSSA ET COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

DU 25 AVRIL 2023

UNE JOURNÉE PARTICULIÈRE

Le 25 avril dernier, les organisations syndicales étaient invitées à deux RPN sur les sujets de protection sociale complémentaire. Le matin, la CAPSSA était au menu et l'après-midi c'était au tour de la complémentaire santé. La semaine précédente nous avons reçu un document pour chaque sujet.

Première impression à la lecture des documents, l'employeur annonce la couleur :

La CAPSSA est structurellement excédentaire alors que la complémentaire santé est structurellement déficitaire. Un rapide échange avant la réunion du matin avec les autres organisations nous conforte dans notre analyse : l'employeur veut un transfert de cotisations entre les deux.

Le SNFOCOS a obtenu que le Directeur de la CAPSSA vienne expliquer les résultats et les excédents réalisés par l'Institution. Quelques membres de délégations n'ayant pas changé de logiciel se sont étonnés qu'il y ait autant d'argent dans les caisses. Il est vrai que si on considérait la CAPSSA comme un organisme du régime général, ça ferait désordre vu les déficits...

La CAPSSA est une Institution paritaire de prévoyance qui relève du Livre IX du code de la Sécurité Sociale, il faut le dire et le redire. Ce n'est pas un service annexe de l'UCANSS.

Sur ordre du COMEX, qui lui-même doit les prendre de la DSS, à la fin de la réunion, la directrice de l'UCANSS indique les pistes privilégiées par la haute fonction publique : réduction de la cotisation et création d'une nouvelle 'instance' qui aurait pour but d'étudier le bilan de la CAPSSA tous les ans.

Le SNFOCOS, comme les autres OS, s'est opposé aux deux pistes. La santé financière de la CAPSSA est tributaire du rendement de ses actifs. Par exemple, lorsque les taux des obligations d'Etat montent, il faut obligatoirement diminuer le

montant des provisions mathématiques, ce qui a pour effet immédiat d'afficher un résultat excédentaire record. Mais si les taux repartent à la baisse...

Quant à la nouvelle instance, la manœuvre est simple, le COMEX considère qu'il n'a pas assez la main sur le Conseil d'Administration de la CAPSSA et veut contrôler en amont.

En quelque sorte une « COG politique », on voit ce que ça donne avec les COG...

La réunion de l'après-midi portait sur la complémentaire santé, et là, curieusement une des propositions patronales concerne la gouvernance. Pour faire simple, la Commission Paritaire de Pilotage (CPP) fonctionne sur des décisions impliquant des aspects pécuniaires avec une double majorité. Il faut effectivement la majorité dans les deux collèges pour valider la décision.

L'UCANSS proposait de revenir à une majorité simple (en espérant trouver à chaque fois une majorité avec au moins une OS).

Quand on vous dit que le COMEX fréquente trop les cabinets ministériels ! Certains membres de ce comité s'imaginent encore travailler à la construction de majorités de circonstance en fonction des dossiers. À leur décharge, l'exemple vient d'en haut.

Le plus sordide est à venir. Comme indiqué plus haut, la complémentaire santé des salariés est dans une position difficile, ce que personne ne conteste. L'UCANSS finit donc par abattre ses cartes, ou plutôt ses mandats ; diminution de la cotisation CAPSSA pour transfert vers la complémentaire santé.

Certaines OS n'écartent pas a priori la discussion, ça les regarde. Pour nous il est hors de question d'accepter ce montage financier qui peut se

retourner contre la CAPSSA au gré de la santé économique et financière du Pays. Une fois la cotisation diminuée, personne ne sait quand et par qui elle sera réévaluée si besoin.

Quand nous utilisons le terme « sordide » c'est à dessein : l'UCANSS nous indique que le COMEX souhaite privilégier (c'est le terme utilisé !) les actifs...au détriment évidemment des anciens salariés.

La seule vraie question qui mérite aujourd'hui une négociation loyale est celle de la pérennité du fonds de solidarité.

Lors de la création du régime des anciens salariés, le SNFOCOS était en pointe pour obtenir un régime solidaire entre salariés et anciens salariés. Cela s'est traduit dans l'accord par une prise en charge minimum de 20% de la cotisation de nos collègues retraités. Ceci grâce à un fonds alimenté par l'alignement sur paie : ainsi les actifs participent à la solidarité.

Visiblement ce mot n'est pas utilisé dans la haute fonction publique...sauf peut-être lorsque ladite fonction est intéressée, mais c'est une autre histoire.

Le SNFOCOS (pas tout seul) s'est insurgé devant ce mépris affiché pour les anciens salariés, mépris qui porte comme conséquence à terme la remise en cause de l'accord de 2008 sur la participation à 20% à la cotisation retraité.

Nous ne nous sommes pas contentés de réagir fermement, nous avons fait une proposition.

Les COG de chaque branche fixent un montant maximum en termes de frais de personnel. Le mécanisme budgétaire en place fait que les dotations ne sont jamais exécutées intégralement, le SNFOCOS demande qu'une part de cette « non-exécution » soit dévolue au fonds de solidarité.

Nous n'avons même pas obtenu la certitude que cette proposition soit étudiée par le COMEX, ou la DSS puis le COMEX !

En résumé de cette journée particulière : un questionnement fort sur ce que l'UCANSS appelle une négociation. Il n'y a aucune ouverture autre que celle déjà déterminée ailleurs, le travail pour la direction se résumant à trouver des arguments pour rejeter tout ce qui a été proposé.

Parmi ces propositions, l'ensemble des OS demande que la répartition des cotisations des salariés en complémentaire santé soit revue et portée à 60% employeur 40% salariés.

Cette demande rapporterait environ 30 millions € au régime des salariés, alors que la prévision à 2025 indique qu'il manquerait 1,44 millions.

Le surplus pourrait abonder le fonds de solidarité...si on se réfère à ce qui a été accordé dans la fonction publique.

Le SNFOCOS sur ce point s'interroge sur l'égalité de traitement des salariés en fonction de la nature juridique de leur employeur...En revanche le SNFOCOS ne se questionne plus sur la nature du véritable employeur !

Philippe Pihet, pour la délégation du SNFOCOS



NOUVELLES RÈGLES DE CUMUL ENTRE PENSION D'INVALIDITÉ ET REVENUS D'ACTIVITÉ

UNE INJUSTICE FLAGRANTE !

Le décret n°2022-257 du 23 février 2022 a introduit de nouvelles règles de cumul entre une pension d'invalidité et des revenus d'activité. Elles sont entrées en vigueur le 1er avril 2022 et s'appliquent au salaire, aux rémunérations de stage de reclassement ou de rééducation professionnelle, aux revenus de remplacement (allocations chômage et indemnités journalières).

Selon le gouvernement l'esprit de la réforme est de favoriser l'emploi, les pensionnés pouvant décider de poursuivre ou reprendre un emploi à temps partiel afin d'augmenter leur gain financier.

Or, le même gouvernement introduit une limite fixée au plafond de la Sécurité sociale, soit 3 666 euros bruts par mois en 2023. Ce plafond impacte directement le calcul du montant de la pension d'invalidité. Dès que le revenu disponible de l'assuré atteint ou dépasse le plafond de la sécurité sociale, la pension d'invalidité est diminuée ou supprimée.

L'objectif gouvernemental annoncé était « de veiller à faire en sorte que l'activité professionnelle soit toujours plus rémunératrice que l'inactivité ». Or la réforme est contre-productive au regard de l'emploi : il peut devenir préférable de réduire son emploi pour descendre sous le seuil et bénéficier pleinement des indemnités invalidité et prévoyance.

De plus, de nombreux salariés ont reçu des demandes de remboursement d'indus, parfois jusqu'à plusieurs milliers d'euros. Et certains assurés ont subi une interruption du versement de la part complémentaire, attribuée par leur organisme de prévoyance, en raison de l'abaissement à zéro de leur pension d'invalidité, alors même que leurs droits sont ouverts.

« L'incompréhension est totale pour les milliers de personnes invalides et handicapées qui travaillent, et qui n'imaginaient pas voir leurs ressources diminuer drastiquement », souligne-t-on à la Fnath.

Pour le SNFOCOS, cette limite fixée au niveau du plafond introduit une injustice flagrante; alors que la cotisation (notamment complémentaire) est dé plafonnée, la prestation diminue voire disparaît.

Le SNFOCOS soutient la demande de la Confédération de suppression de ce décret.

Le SNFOCOS s'élève contre cette stigmatisation par le revenu, solidaires oui, victimes non.

*Jocelyne Lavier d'Antonio, en charge de la Protection sociale collective au
SNFOCOS*



RÉFORME DES RETRAITES

APRÈS CE 1^{ER} MAI HISTORIQUE, BIEN SUR QUE LA MOBILISATION CONTINUE !

Il promettait d'être historique, il l'a été avec quelque 2,3 millions de participants. A Paris avec 500 000 manifestants ou encore en province dans les 300 cortèges massivement garnis, les jeunes, les actifs et les retraités ont répondu présent à ce 1^{er} mai 2023. Cette journée internationale des travailleurs a pris aussi tout son sens au plan de la solidarité ouvrière avec la présence très importante cette année de syndicats étrangers et de structures syndicales européennes et internationales venus soutenir leurs camarades français, engagés dans la lutte pour les retraites. Ce 1^{er} mai s'est déroulé aussi dans l'unité syndicale et rien que ça, c'est historique soulignait le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot dans le cortège parisien. Construite depuis l'été dernier, l'intersyndicale –qui se réunira le 2 mai dans la matinée- montre sa détermination dans le combat qu'elle mène depuis janvier contre la réforme des retraites voulu par l'exécutif, véritable recul social, notamment par le report de deux ans, à 64 ans, de l'âge de départ et l'accélération du calendrier d'allongement de cotisation. Et le combat continue. Ce 1^{er} mai, en quelque sorte 13^e journée d'actions depuis le 19 janvier contre la réforme, a donc démontré la toujours très forte mobilisation des travailleurs. Toute la journée, à travers slogans, banderoles et autres chansons, ils ont réaffirmé leur rejet total de la réforme dont ils demandent toujours et encore le retrait.

Un passage orageux avec pluie battante dès le début d'après-midi n'a aucunement découragé les manifestants parisiens. Protégés par les chasubles anti-pluie et les parapluies, à 14h, ils attendaient de pied ferme le démarrage du cortège sur le mode foule des grands jours place de la République. La statue elle-même avait été affublée d'une chasuble blocage partout. Les manifestants brandissaient eux déjà les slogans sur les pancartes : pas de muguet, on veut le retrait, retraité, solidaire des actifs, Macron, lâche les retraites, occupe-toi de la planète, les 64 ans, on n'en veut pas, les 43 ans, on n'en veut pas. Ce 1^{er} mai, journée internationale des travailleurs avait le goût revendicatif et déterminé, à Paris mais bien sûr aussi sur tout le territoire.

Une nouvelle fois depuis le début de la mobilisation contre la réforme des retraites, les cortèges ont été particulièrement denses dans des villes grandes, petites ou moyennes. Ainsi 130 000 à Marseille, 100 000 à Toulouse, 33 000 à Brest, 25 000 à Clermont-Ferrand, 38 000 à Grenoble, 40 000 à Caen, 3 000 à Rodez, 7 000 à Mulhouse, 4 500 à Charleville-Mézières... Et pour cause, cette journée constituait en quelque sorte la 13^e journée de mobilisation contre la réforme des retraites depuis le 19 janvier.

Une réforme toujours massivement rejetée

Adoptée à coup de 49.3 le 16 mars, promulguée dans la précipitation le 15 avril, quelques heures après la censure partielle par le Conseil constitutionnel, cette réforme -portée par une loi de finances rectificative de la Sécurité sociale-, est toujours massivement rejetée : par les trois-quarts de l'opinion et par 94% par les travailleurs. Et ces derniers n'ont pas l'intention de lâcher le combat. Avec l'intersyndicale -qui se réunit de nouveau le 2 mai- ils demandent le retrait de cette réforme injuste et qui se traduirait par un recul social. Après les multiples rassemblements/concerts de casseroles visant, depuis l'intervention télévisée du président de la République le 17 avril dernier, à montrer d'une nouvelle façon son opposition à l'entêtement de l'exécutif sur les retraites, après les sifflets et cartons rouges brandis au Stade de France le week-end dernier, ce 1^{er} mai constituait donc la première grande mobilisation depuis la promulgation de la loi. Une mobilisation à laquelle l'intersyndicale (huit organisations syndicales et cinq de jeunesse) appelait de

manière unitaire et rien que cela c'est historique appuyait le secrétaire général de FO, participant au cortège parisien. Tradition d'hommage chaque 1^{er} mai pour FO, Frédéric Souillot s'était rendu le matin avec une délégation de l'URIF-FO au Père Lachaise, au Mur des Fédérés (les combattants de la Commune de Paris fusillés en 1871), y déposant une gerbe ainsi que sur la tombe de Léon Jouhaux.

Elisabeth Borne prévoit des rencontres avec les syndicats

L'appel (le 17 avril) de l'intersyndicale à faire du 1^{er} mai une mobilisation unitaire et populaire a donc trouvé une réponse ample et la mobilisation est plus que réussie. Là encore, rien d'étonnant. Trois mois que le gouvernement ne veut rien voir ni entendre soulignaient plusieurs secrétaires confédéraux FO participant aux manifestations en province. Or, cette surdité et le passage en force de l'exécutif, ça ne passe pas. Des millions de personnes dans tous les secteurs d'activité du secteur privé comme du public l'ont bien compris. C'est la raison pour laquelle nous sommes à nouveau des millions dans la rue pour manifester contre cette réforme. C'est la raison pour laquelle nous continuons.

Depuis la mi-avril et la promulgation de la loi, le gouvernement ne cesse de déclarer sa volonté de rencontrer les organisations syndicales, ce qu'il s'est refusé à faire pendant trois mois. Alors que le président de la République a décrété cent jours d'apaisement et d'action, la Première ministre a présenté le 26 avril une feuille de route garnie de projets affichés comme nouveaux. Ce qui n'est pas vraiment le cas. Le 28 avril, Matignon indiquait qu'Elisabeth Borne allait, après le 1^{er} mai, adresser aux organisations syndicales des invitations pour des rencontres, a priori en bilatérales. Et la Première ministre de déclarer lors d'une visite sur le site de Safran dans les Yvelines : C'est par le dialogue social finalement qu'on apporte des bonnes solutions au bénéfice des salariés. Un dialogue que le gouvernement s'est jusque-là employé à bafouer.

Pour une reprise de dialogue avec le gouvernement, FO veut d'abord des garanties

Pour l'instant on ne sait pas ce qui se profile dans cette volonté du gouvernement de renouer le dialogue, mais ce que l'on sait, c'est qu'il nous faudra des garanties avant d'aller à une rencontre insistait le 1^{er} mai Frédéric Souillot, évoquant la poursuite de la mobilisation par de très probables nouvelles journées d'actions d'ici juin. Les garanties avant une reprise de dialogue avec le gouvernement, FO compte en demander sur la méthode souligne le secrétaire général de la Confédération. FO compte aussi par exemple recevoir une réponse sur l'Agirc-Arrco. Le Conseil constitutionnel a en effet censuré le 14 avril l'article portant sur l'annulation en 2023 du transfert du recouvrement des cotisations de l'Agirc-Arrco (donc de retraites complémentaires) vers les Urssaf. FO veut donc savoir s'il y aura, ou pas, une annulation de ce transfert, s'étant élevée contre ce dernier depuis 2020.

Concernant le dossier Travail inscrit dans sa feuille de route, le gouvernement qui vise d'ici l'été à élaborer un pacte de la vie au travail semble décidé désormais à évoquer avec les syndicats les questions notamment du travail des seniors ou encore de l'usure professionnelle... Ce qu'il a refusé de faire en amont de son projet de réforme des retraites, alors que nombre de syndicats, dont FO, demandaient de parler d'abord de l'emploi, des fins de carrières, de la pénibilité, ... FO se montre donc très prudente. Que le gouvernement veuille reprendre les choses par le bon bout, c'est déjà un bonne idée ! Mais alors, pendant ce temps (de discussions avec le gouvernement, Ndlr), il ne faut pas appliquer la loi sur la réforme des retraites. Il ne faut pas que les décrets sortent. Sinon, on prendra cela comme une provocation, et alors on verra..., indique d'ores et déjà Frédéric Souillot.

VALÉRIE FORGERONT Journaliste à L'inFO militante

[ARTICLE INFO MILITANTE DU 1^{ER} MAI 2023](#)



RÉFORME DES RETRAITES

RETOUR EN IMAGES SUR LA MOBILISATION DU 1^{er} MAI 2023

EN RÉGIONS



[Retrouvez toutes nos photos sur notre compte Flickr](#)

**L'intersyndicale appelle à une nouvelle journée
de mobilisation le 6 juin prochain**



RÉFORME DES RETRAITES

COMMUNIQUÉ DE L'INTERSYNDICALE DU 2 MAI 2023



Toujours unis, nombreux et déterminés pour le retrait et pour le progrès social

2,3 millions de jeunes, de salarié.es et de retraité.e.s ont défilé partout en France, faisant de ce 1^{er} mai 2023 un des plus importants de notre histoire sociale. Une centaine de syndicalistes des 5 continents ont rejoint notre manifestation parisienne en soutien à la mobilisation française. Parmi eux, étaient présent.e.s Esther Lynch, secrétaire générale de la CES et Luc Triangle, secrétaire général de la CSI. Cette 13^{ème} journée unitaire contre la réforme des retraites démontre la détermination des travailleurs et travailleuses à faire échec à cette réforme des retraites. Depuis plus de 3 mois, des records sont battus tant par le nombre de manifestant.e.s que par le nombre de grévistes dans le public comme dans le privé.

Malgré cela l'exécutif a enchaîné les passages en force : refus de recevoir les syndicats, utilisation du 49-3, promulgation immédiate malgré la censure partielle du conseil constitutionnel... La décision du Président de la République de maintenir sa réforme malgré l'opposition quasi unanime de la population crée une défiance profonde. L'intersyndicale dénonce, une nouvelle fois, solennellement, ces décisions autoritaires qui ajoutent à la crise sociale une crise démocratique. L'intersyndicale a toujours refusé de céder à ces provocations et s'est attachée à maintenir une mobilisation pacifique, festive et populaire malgré des incidents parfois graves que nous déplorons.

Dans l'attente de la décision sur le RIP, l'intersyndicale se félicite de la proposition de loi d'abrogation de la réforme des retraites qui sera à l'ordre du jour le 8 juin prochain à l'Assemblée nationale. Cette proposition de loi permettra pour la première fois à la représentation nationale de se prononcer par un vote sur la réforme des retraites.

Nous appelons unitairement nos organisations à aller rencontrer les députés partout pour les appeler à voter cette proposition de loi. Dans ce cadre, l'intersyndicale appelle à multiplier les initiatives avec notamment une nouvelle journée d'action commune, de grèves et de manifestations le 6 juin prochain permettant à l'ensemble des salariés de se faire entendre des parlementaires.

Depuis 6 mois, les organisations syndicales de salariés font de nombreuses propositions, notamment en matière de financement, pour renforcer notre système de retraite par répartition et le rendre plus juste.

Le gouvernement a annoncé l'ouverture d'un cycle de concertations sans que l'objet ni le cadre ne soient précisément fixés. Les organisations syndicales de salarié.e.s rappelleront leur refus de la réforme des retraites.

Elles travailleront à des propositions intersyndicales communes mettant à contribution les employeurs, pour que les préoccupations des salarié.e.s soient enfin prises en compte, en matière de salaires, de conditions de travail, de santé au travail, de démocratie sociale, d'égalité F/H et d'environnement notamment. La défiance est profonde et le dialogue ne pourra être rétabli que si le gouvernement prouve sa volonté de prendre enfin en compte les propositions des organisations syndicales.

Le 2 mai 2023



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS
National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>

NOS PARTENAIRES

AGENDA

4 mai 2023 :

INC Maladie

9 mai 2023 :

Révision des
paramètres du
régime de
couverture des frais
de santé – Accord
du 12 août 2008

15 mai 2023 :

Commission Fonds
de Solidarité

16 mai 2023 :

Commission de suivi
du système
différentiel

RPN intéressement
pluriannuel

17 mai 2023 :

RPN Annexes
techniques de
l'intéressement
2023

22 mai 2023 :

CPP ARS DU
SNFOCOS

26 mai 2023 :

CPNI CCN Praticiens
Conseils

31 mai 2023 :

CPP Retraités du
SNFOCOS

6 juin 2023 :

Mobilisation contre
la réforme des
retraites

12 juin 2023 :

CPP Encadrement
du SNFOCOS



AG2R LA MONDIALE

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

AÉSIO
MUTUELLE

malakoff
humanis
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

OCIRP
protéger. agir. soutenir



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)